

RÈGLEMENT DU CONCOURS ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ DOUGLAS France
« LES AMBASSADRICES DOUGLAS HAIR FACEBOOK »
Du 12 mai 11h00 au 25 mai 2014 23h45

ARTICLE 1:

La Société PARFUMERIE DOUGLAS FRANCE, société anonyme à Directoire au capital de 30 272 173,29€ ayant son siège social au 100 Boulevard de Turin – 3ème étage – 59777 Euralille sous le No B 309 767 440 77 B 164, organise du 12 mai 2014 11h00 au 25 mai 2014 23h45 inclus un concours gratuit et sans obligation d'achat sur sa page Facebook.

Ce concours est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion toutefois des représentants, salariés et collaborateurs de la Société PARFUMERIE DOUGLAS FRANCE (ci-après dénommée DOUGLAS FRANCE) et de leur famille.

ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert à toute personne physique résidant en France (Corse et DOM TOM compris), ayant accepté de devenir fan de la page Parfumerie Douglas France www.facebook.com/DouglasParfumerieFrance en cliquant sur le bouton « j'aime ».

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions prévues dans la Charte Douglas Facebook disponible à l'adresse suivante :

https://www.facebook.com/note.php?note_id=10150641149878639

ARTICLE 3 :

Le principe et l'organisation de ce concours sont les suivants :

Pendant la période comprise entre le 12 mai 11h et le 25 mai 2014 23h45 inclus, soit 14 jours, les fans de la page Facebook Parfumerie Douglas France pourront gagner, sur la base d'un tirage au sort à l'issue du concours, l'un des 15 programmes DOUGLAS HAIR PROTEIN REPAIR d'une valeur unitaire de 29.85€.

Chaque programme DOUGLAS HAIR PROTEIN REPAIR contient 1 shampooing 200 ml d'une valeur de 9.95€, 1 après-shampooing 200 ml d'une valeur de 9.95€ et 1 Masque 150 ml d'une valeur de 9.95€.

A l'issue du concours, un tirage au sort par voie d'huissier sera effectué parmi les participants ayant rempli le formulaire de participation, et complété qualitativement le champ « Je suis la meilleure testeuse car... ».

Fonctionnement du concours :

- L'internaute se connecte sur la page www.facebook.com/DouglasParfumerieFrance
- L'internaute accède à l'application « Ambassadrices » puis clique sur le bouton « participer »
- L'internaute doit accepter l'application pour continuer.
- l'internaute est invité à vérifier si ses coordonnées, récupérées avec Facebook Connect, sont exactes, et les modifier le cas échéant.
- L'internaute remplit qualitativement l'ensemble des champs du formulaire de participation et notamment le champ « Je suis la meilleure testeuse car ... ». Il valide ensuite sa participation.
- L'internaute est alors informé que sa participation est enregistrée.

Le règlement complet, déposé auprès de Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai, est disponible sur <http://huissiers-douai.com> et/ou est adressé à toute personne qui en fait la demande à Parfumerie Douglas France, 100 boulevard de Turin, 59777 Euralille. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande.

ARTICLE 4:

Le tirage au sort qui désignera les 15 gagnants aura lieu à l'issue des 14 jours du concours parmi les participants ayant rempli qualitativement le champ « Je suis la meilleure testeuse car... » et validé leur participation.

Il sera effectué par Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai.

A gagner au total : 15 programmes DOUGLAS HAIR PROTEIN REPAIR d'une valeur unitaire de 29.85€, soit une valeur totale de 447.75€.

Ces dotations ne sont ni échangeables ni remboursables en cas de perte ou de vol et ne pourront donner lieu à aucun remboursement partiel ou total.

Le gagnant concerné sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation selon les critères du présent règlement.

Le participant désigné lors du tirage au sort sera informé par la société Parfumerie Douglas France sur Facebook de sa qualité de gagnant et recevra le lot à l'adresse qu'il aura communiquée sur le formulaire d'inscription du concours. Si toutefois une information nécessaire à l'envoi venait à manquer, les équipes de Parfumerie Douglas France prendront contact avec le gagnant afin de compléter les informations manquantes. Si, dans les 30 jours suivant l'envoi de cette communication, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à la Société, il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Facebook et/ou adresse email) pendant toute la durée du concours.

Une fois son lot reçu, le gagnant est invité à noter et donner son avis sur les produits gagnés. Pour cela, il lui suffit de se connecter sur la fiche des produits concernés sur www.douglas.fr, puis de cliquer sur le bouton « Donnez votre avis ». Il sera alors invité à se connecter à son compte Douglas ou à en créer un nouveau gratuitement pour pouvoir évaluer le produit.

ARTICLE 5:

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées sur le formulaire de participation.

La société Douglas France ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration du lot par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

ARTICLE 6 :

La Société DOUGLAS FRANCE se réserve la faculté de donner, lors des opérations de tirage au sort, à leur issue, comme postérieurement à celles-ci, les dimensions publicitaires qu'elle pourra éventuellement juger opportunes.

Cela implique que le joueur en a connaissance et accepte que son éventuelle qualité de gagnant, son image, ses nom et prénoms ou son avis rédigé sur la fiche produit du produit testé sur le site www.douglas.fr puissent faire l'objet d'une publicité par voie de tout support écrit, visuel, radiophonique ou audiovisuel.

ARTICLE 7:

Dans le cadre de l'organisation de ce concours, la société DOUGLAS FRANCE pouvant être amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants, elle s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation à l'exception de l'image et de l'identité des gagnants qui auront été désignés par le sort.

Toutes précautions utiles seront prises par DOUGLAS FRANCE afin de préserver la sécurité des informations et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, de même qu'il aura accès à titre strictement personnel aux informations nominatives le concernant en vue d'obtenir éventuellement leur correction ou leur suppression.

Le gagnant accepte d'être contacté une fois par e-mail afin de l'inviter à donner son avis à propos du produit testé sur le site www.douglas.fr à l'issue du concours.

ARTICLE 8 :

La société PARFUMERIE DOUGLAS France ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Par ailleurs, la Société PARFUMERIE DOUGLAS France ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors de la participation au grand concours : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

La Société PARFUMERIE DOUGLAS pourrait, de plein droit, être amenée à annuler le tirage au sort en raison de sa défaillance et réorganiser le tirage ultérieurement.

Enfin, La Société PARFUMERIE DOUGLAS ne peut être tenue responsable de tout dommage occasionné suite à l'utilisation des produits envoyés (allergie, réaction cutanée etc) et conseille à ses participants de réaliser au préalable un test d'allergie avant d'utiliser les lots gagnés.

CONCOURS FACEBOOK « LES AMBASSADRICES DOUGLAS HAIR »

Du 12 mai 11h00 au 25 mai 2014 23h45 inclus

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Facebook. Vous comprenez que les informations remises dans le formulaire de concours sont données à Parfumerie Douglas France et non à Facebook. Le gagnant sera contacté par Douglas par mail.

* Extrait de règlement : concours gratuit sans obligation d'achat du 12 mai 11h au 25 mai 2014 23h45 inclus sur la page Facebook « Parfumerie Douglas France ». Le règlement complet, déposé auprès de Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai, est accessible sur le site <http://huissiers-douai.com> et/ou est adressé à toute personne qui en fait la demande à Parfumerie Douglas France, 100 boulevard de Turin, 59777 Euralille. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande.

A gagner au national : 15 programmes DOUGLAS HAIR PROTEIN REPAIR d'une valeur unitaire de 29.85€.

Parfumerie Douglas France - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 30 272 173.29€ - RC Lille 309 767 440. Les dotations ne seront ni échangeables ni remboursables.